

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00799

Numéro SIREN : 511 387 771

Nom ou dénomination : ACP SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2018 sous le numéro de dépôt 8050

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ACTEA - Avocats

120 rue de Thor
"Le Blue d'Oc"
34000 MONTPELLIER

V/REF : AC090228/ML/AJ

N/REF : 2009 B 799 / 2018-B-8050

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 28/06/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée en date du 19/06/2018

Concernant la société

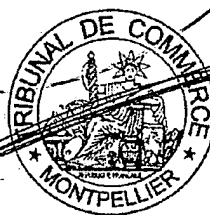
ACP SERVICES
Société par actions simplifiée
175 rue Circé :
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-8050 le 28/06/2018

R.C.S. MONTPELLIER 511 387 771 (2009 B 799)

Fait à MONTPELLIER le 28/06/2018,

LE GREFFIER



09 B799

20 JUIN 2018

1838050

DGFIP N° 2033-A 2018

Page 23

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ACP SERVICES				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		175 Rue Circé				34090 MONTPELLIER		
Numéro SIRET *		5 1 1 3 8 7 7 7 1 0 0 0 2 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	4 000	012		4 000	4 000	
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	66 339	030	30 544	35 795	8 005	
	Immobilisations financières * (1)	040	50	042		50	600	
	Total I (5)	044	70 389	048	30 544	39 845	12 605	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	12 968	052		12 968	14 722
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2)	068	9 091	070		9 091	28 067
Clients et comptes rattachés *								
Autres * (3)		072	7 069	074		7 069	183	
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	57 612	086		57 612	42 830	
Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II		096	86 739	098		86 739	85 803	
Total général (I+II)		110	157 128	112	30 544	126 584	98 409	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		200	200			
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		10 454	10 454			
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		23 784	31 798			
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		36 438	44 452			
	Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		28 463	6 270			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		25 965	20 030			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	19 996	35 718	27 656			
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		90 146	53 957			
	Total général (I + II + III)		180		126 584	98 409		
	RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	19 057	
		(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	34 612	
		(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	600	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

SOFIRA EXPERTISE

Formulaire obligatoire (article 302 Series A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS ACP SERVICES		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le							Néant				
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 1 7							13 1 1 2 2 0 1 6											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210																		
	Production vendue	biens			215		214																	
		services *			217		218	283 931							250 523									
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222								(5 296)										
	Production immobilisée *					224																		
	Subventions d'exploitation reçues					226																		
	Autres produits					230	5 568							0										
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	289 499							245 227										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234																		
	Variation de stock (marchandises) *					236																		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	105 955							82 315										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	1 755							(3 464)										
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	48 657							31 411										
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	743																	
	Rémunérations du personnel *					250	72 490							67 891										
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	27 283							26 523										
	Dotations aux amortissements *					254	6 772							3 585										
	Dotations aux provisions					256								80										
	Autres charges					262	84							0										
	Total des charges d'exploitation (II)					264	264 674							209 661										
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	24 825							35 566											
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	2 438																	
	Produits exceptionnels (IV)					290	600																	
	Charges financières (V)					294	448							227										
	Charges exceptionnelles					300	932							(20)										
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306	2 699							3 561										
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	23 784							31 798											
B - RÉSULTAT FISCAL					312	23 784							314											
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316																		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318																		
	Provisions non déductibles *					322																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	3 031																	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés					247																		
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*					248																		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					249																		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998																		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999																			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997																		
	Entreprise nouvelles (44. sections)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127								Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. sections)	981	Jeune entreprise innovante (44. sections A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991								Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990									
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346																		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655																		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	23 334							354											
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356																		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360																		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	23 334							372											

Désignation de l'entreprise : SAS ACP SERVICES

31/12/2017

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		3 481
Total des déductions diverses	350	3 481

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACP SERVICES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	4 000	402		404		406	4 000	4 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 810	442	760	444		446	7 571	7 571
	Installations générales agencements divers	450	747	452		454		456	747	747
	Matériel de transport	460	21 610	462	33 281	464		466	54 891	54 891
	Autres immobilisations corporelles	470	2 609	472	520	474		476	3 129	3 129
Immobilisations financières		480	600	482	50	484	600	486	50	50
TOTAL		490	36 377	492	34 612	494	600	496	70 389	70 389

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 330	532	869	534		536	6 199
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	449	542	149	544		546	598
	Matériel de transport	550	15 383	552	5 648	554		556	21 031
Autres immobilisations corporelles	560	2 609	562	106	564		566	2 715	
TOTAL		570	23 771	572	6 772	574		576	30 544

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	4 actions synergie										

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1	600		600	600				
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	600	582	600	584	600	586	588
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596		585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

28 JUIN 2018

1868050

ACP SERVICES
SASU au capital de 2 000 euros
Siège social : 175, rue circé
34000 MONTPELLIER
511387771 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 JUIN 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE 19 JUIN

Monsieur Gigel VASILE,
demeurant 175, rue Circé, 34090 MONTPELLIER,

Propriétaire de la totalité des actions de la société ACP SERVICES, soit 200 actions de 10 euros chacune.

Associé unique et Président de ladite société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Gigel VASILE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

V.A

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACP SERVICES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	2 422	652		654	2 422	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	2 422	682		684	2 422	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	39 617
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	27 587
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(I) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS ACP SERVICES

31/12/2017

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS ACP SERVICES			Néant ☐				
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108	283 931
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						105	
TOTAL 1						106	283 931
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143	
Subventions d'exploitation reçues						113	
Variation positive des stocks						111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						116	1 348
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153	
TOTAL 2						144	1 353
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats						121	105 955
Variation négative des stocks						145	1 755
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125	44 985
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148	84
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						150	
TOTAL 3						152	152 778
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						137	132 506
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).						117	132 506
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022	283 931	Effectifs au sens de la CVAE *	
Période de référence				024	01/01/2017	160	31/12/2017
Date de cessation							
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs							
Effectif moyen du personnel * :						376	3
dont apprentis						657	1
dont handicapés						651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 1 1 3 8 7 7 7 1 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACP SERVICES

ADRESSE (voie) 175 Rue Circé Les Comores I5

CODE POSTAL 34090 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	200
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination VASILE
N° SIREN (si société établie en France) 481142636 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200
Adresse : N° 175 Voie Rue Circé
Code postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination VASILE
N° SIREN (si société établie en France) 481142636 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200
Adresse : N° 175 Voie Rue Circé
Code postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre de associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 23 784 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 23 784 euros

Distribution en totalité du bénéfice de l'exercice soit 23 784 euros

L'associé unique décide par ailleurs de distribuer la somme de 8 014 euros prélevée sur le poste "autres réserves" soit 8 014 euros

Total de la distribution: 31 798 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2^o de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'actionnaire unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2016	31.798 €	0	0
31/12/2015	9.000 €	0	0
31/12/2014	0 €	0	0

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention antérieure poursuivie au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

CONVENTION ANTERIEURE POURSUIVIE

Personne intéressée: Monsieur Gigel VASILE

Nature de la convention: Location du siège social

Modalités financières: 3.672 euros sur l'exercice 2017

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

VG

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président et associé unique
Monsieur Gigel VASILE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a vertical line and a loop.

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ACTEA - Avocats

120 rue de Thor
"Le Blue d'Oc"
34000 MONTPELLIER

V/REF : AC090228/ML/AJ
N/REF : 2009 B 799 / 2018-B-8050

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 28/06/2018,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée en date du 19/06/2018

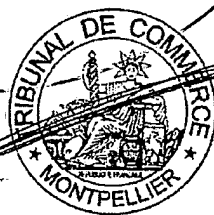
Concernant la société

ACP SERVICES
Société par actions simplifiée
175 rue Circé
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-8050 le 28/06/2018

R.C.S. MONTPELLIER 511 387 771 (2009 B 799)

Fait à MONTPELLIER le 28/06/2018,
LE GREFFIER



09 B799

20 JUIN 2018

18B8050

DGFIP N° 2033-A 2018

Page 23

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise SAS ACP SERVICES

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 175 Rue Circé

34090 MONTPELLIER

Numéro SIRET * 51138777100021

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

				Exercice N clos le 31122017		Exercice N-1 clos le 31122016	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	4 000	012	4 000		
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	66 339	030	30 544	35 795	8 005
	Immobilisations financières * (1)	040	50	042		50	600
Total I (5)		044	70 389	048	30 544	39 845	12 605
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	12 968	052		12 968	14 722
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	9 091	070		9 091	28 067
	Autres * (3)	072	7 069	074		7 069	183
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	57 612	086		57 612	42 830
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	86 739	098		86 739	85 803
Total général (I+II)		110	157 128	112	30 544	126 584	98 409
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			2 000		2 000
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			200		200
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	10 454		10 454
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			23 784		31 798
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			36 438		44 452
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			28 463		6 270
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			25 965		20 030
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	19 996	172	35 718		27 656
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176			90 146		53 957
Total général (I + II + III)				180	126 584		98 409
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		19 057
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		34 612
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		600

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

SOFIRA EXPERTISE

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise **SAS ACP SERVICES****A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION										CHARGES D'EXPLOITATION									
Ventes de marchandises *										209									
Production vendue { biens intracommunautaires services *										215									
										217									
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222									
Production immobilisée *										224									
Subventions d'exploitation reçues										226									
Autres produits										230									
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232									
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234									
Variation de stock (marchandises) *										236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240									
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)										242									
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *										243									
Rémunérations du personnel *										250									
Charges sociales (cf. renvoi 380)										252									
Dotations aux amortissements *										254									
Dotations aux provisions										256									
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles										259									
										260									
Total des charges d'exploitation (II)										264									
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270									
Produits financiers (III)										280									
Produits exceptionnels (IV)										290									
Charges financières (V)										294									
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)										347									
										348									
Impôts sur les bénéfices * (VII)										306									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310									
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316									
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318									
Provisions non déductibles *										322									
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324									
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés										247									
écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*										248									
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)										249									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997									
Entreprise nouvelles (44. sexies)										986									
Zone franche urbaine (44. octies et octies A)										987									
Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)										138									
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)										981									
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)										989									
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)										991									
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)										345									
Investissements outre-mer										344									
Crédance due au report en arrière du déficit										346									
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"										655									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										352									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356									
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360									
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										370									

Désignation de l'entreprise : SAS ACP SERVICES

31/12/2017

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		3 481
Total des déductions diverses	350	3 481

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACP SERVICES

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	4 000	402		404		406	4 000	4 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	6 810	442	760	444		446	7 571	7 571
	Installations générales, agencements divers	450	747	452		454		456	747	747
	Matériel de transport	460	21 610	462	33 281	464		466	54 891	54 891
	Autres immobilisations corporelles	470	2 609	472	520	474		476	3 129	3 129
Immobilisations financières		480	600	482	50	484	600	486	50	50
TOTAL		490	36 377	492	34 612	494	600	496	70 389	70 389

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	5 330	532	869	534		536	6 199
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	449	542	149	544		546	598
	Matériel de transport	550	15 383	552	5 648	554		556	21 031
Autres immobilisations corporelles		560	2 609	562	106	564		566	2 715
TOTAL		570	23 771	572	6 772	574		576	30 544

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	4 actions synergie										

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
	①	②	③	④	⑤						
1	600		600	600							
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	600	580	582	600	584	600	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations			590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591			
TOTAL								596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACP SERVICES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	2 422	652		654	2 422	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	2 422	682		684	2 422	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	39 617
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	27 587
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :

SAS ACP SERVICES

31/12/2017

[illegible]

28 JUIN 2018

1868050

ACP SERVICES
SASU au capital de 2 000 euros
Siège social : 175, rue circé
34000 MONTPELLIER
511387771 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 JUIN 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE 19 JUIN

Monsieur Gigel VASILE,
demeurant 175, rue Circé, 34090 MONTPELLIER,

Propriétaire de la totalité des actions de la société ACP SERVICES, soit 200 actions de 10 euros chacune.

Associé unique et Président de ladite société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Gigel VASILE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

V.A

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 23 784 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 23 784 euros

Distribution en totalité du bénéfice de l'exercice soit 23 784 euros

L'associé unique décide par ailleurs de distribuer la somme de 8 014 euros prélevée sur le poste "autres réserves" soit 8 014 euros

Total de la distribution: 31 798 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2^o de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'actionnaire unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2016	31.798 €	0	0
31/12/2015	9.000 €	0	0
31/12/2014	0 €	0	0

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention antérieure poursuivie au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

CONVENTION ANTERIEURE POURSUIVIE

Personne intéressée: Monsieur Gigel VASILE

Nature de la convention: Location du siège social

Modalités financières: 3.672 euros sur l'exercice 2017

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

V G

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président et associé unique
Monsieur Gigel VASILE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a vertical line and a loop.

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS ACP SERVICES				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	283 931
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	283 931
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	1 348
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	1 353
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	105 955
Variation négative des stocks				145	1 755
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	44 985
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	84
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	152 778
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	132 506
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	132 506
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	283 931	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					3
Période de référence		024	01/01/2017	160	31/12/2017
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
dont apprentis				657	1
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 1 1 3 8 7 7 7 1 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACP SERVICES

ADRESSE (voie) 175 Rue Circé Les Comores I5

CODE POSTAL 34090 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	200
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination VASILE
N° SIREN (si société établie en France) 481142636 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200
Adresse : N° 175 Voie Rue Circé
Code postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination VASILE
N° SIREN (si société établie en France) 481142636 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200
Adresse : N° 175 Voie Rue Circé
Code postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.